

Appel à projet aux associations de commerçants **en vue de l'octroi d'un subside communal**

Dans le cadre de la politique communale de soutien à l'activité commerciale, le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention aux associations de commerçants.

A cette occasion, nous vous proposons de répondre à un appel dont le but est de contribuer à créer une ambiance conviviale et une attractivité dans les quartiers commerçants de notre commune, nous vous proposons de présenter les activités de votre association pour l'année 2023.

Afin de faciliter votre démarche, voici les directives de l'action :

1° Prise en considération d'un projet

Le projet doit :

- avoir un objectif clair,
- être autorisé légalement,
- aider son noyau commercial dans son ensemble,
- être réalisé avant décembre 2023,
- nécessiter une collaboration (entre commerçants ou autres partenaires).

2° Thème

Il doit s'agir d'actions contribuant à redynamiser le commerce tennoodois dans le cadre d'un thème choisi :

- animations,
- actions de promotion,
- actions en matière de service et accueil de la clientèle,
- actions pour renforcer l'association commerçante ou la relation avec le quartier,
- étude d'un quartier,
- actions en vue d'une amélioration de l'offre commerciale ou de l'image de la rue,
- site Internet
-

C'est la commune qui prend l'initiative de lancer l'appel à projets. Le libre choix des projets retenus est laissé à l'appréciation de la commune.

3° Montant du subside

Le montant total du subside communal attribué aux associations de commerçants est de 3750,00 €

4° Bénéficiaires

Ces subventions ne peuvent être octroyées qu'à des associations qui représentent des commerçants.

5° Modalités pratiques

Les projets sont à envoyer **avant le 8 décembre 2023** à :

Commune de Saint-Josse-ten-Noode
Service des Classes Moyennes

131, rue des Deux Églises
1210 BRUXELLES
Tél. : 02/217.22.95.

Email : classesmoyennes@sjtn.brussels

En espérant contribuer, grâce à cette mesure, à la dynamisation de votre association, nous vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :
La Secrétaire Communale,

Le Collège de Bourgmestre
et Échevin

Marie-Rose Laervers

Emir Kir